



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Tiès signalé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Edouard PHILIPPE

Premier Ministre

Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

75 007 PARIS

Nos réf : FB/FL 126-03-2020

Aubenas, le 10 mars 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Il est aujourd'hui certain que les conséquences économiques de l'épidémie de COVID-19, au-delà de ses conséquences sanitaires et humaines, seront sévères ; et la croissance française sera durement impactée.

Cette épidémie peut en cacher une autre car le risque économique peut submerger le risque sanitaire et il est indispensable d'agir au plus vite, pour éviter à tout prix une récession.

L'impact sur certains secteurs risque d'être catastrophique, pour l'artisanat, le tourisme, l'hôtellerie-restauration, pour lesquels l'enjeu est dramatiquement historique. Le chiffre d'affaires pour les acteurs affectés n'est pas reportable : il est définitivement perdu et les risques sur l'emploi sont réels.

Si les mesures annoncées par le ministre de l'économie et des finances et la ministre du travail le 10 mars vont dans le bon sens, au regard des risques encourus par notre économie et nos entreprises, il convient de prolonger et d'étendre à d'autres secteurs de notre économie la réflexion sur les mesures de soutien à l'économie à très court terme comme à moyenne échéance.

Dans le cadre de cette réflexion, les acteurs locaux et notamment les Régions doivent être étroitement associées par le Gouvernement au combat contre la crise.

Car ne nous y trompons pas, c'est un véritable plan d'urgence économique et financier qu'il faut mettre en œuvre, avec dans les meilleurs délais le dépôt par le gouvernement d'un « **Projet de Loi de Finances Rectificatif (PLFR) d'urgence** ».

Ce texte pourrait sanctuariser les mesures de soutien provisoires décidées par le Gouvernement, et permettre d'en décider de nouvelles.

L'État doit faire bénéficier massivement le tissu économique de la Nation de sa capacité à mobiliser de la trésorerie : le report des échéances fiscales et sociales est un outil classique et une bonne mesure. Il serait incompréhensible qu'il soit accordé pour les grandes entreprises du numérique (au titre de la taxe « GAFA ») et non pour les entreprises qui maillent l'emploi au cœur de nos territoires.

Par ailleurs, dans la limite de leurs capacités budgétaires, **les acteurs publics doivent pouvoir continuer à accorder immédiatement des dégrèvements d'impôts** (impôt sur les sociétés, CFE, etc.).

En outre, la dette française constituant pour les marchés une valeur refuge, et les taux d'emprunts de l'État baissent, le Gouvernement pourrait utilement s'engager à injecter directement dans des dispositifs d'urgence (sanitaire, économique, etc.) toutes les économies réalisées sur les taux d'intérêt de la dette sur toute la durée de la crise.

Enfin, **il convient de mobiliser les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)**, qui ont fonctionné notamment lors de la crise financière de 2008. Ces comités, qui coordonnent sous l'autorité des préfets l'ensemble des services à même d'aider les entreprises, doivent voir leur efficacité renforcée dans ce contexte de crise sanitaire d'une ampleur sans précédent.

Le soutien aux entreprises nécessite également la participation active du secteur financier. Les groupes bancaires, grands financiers de l'économie française, doivent faire preuve de solidarité et de solidité face à la crise.

Il faut saluer les annonces de la profession, et notamment les initiatives de certains groupes bancaires, qui ont indiqué vouloir permettre le report de remboursements de crédits, la prise en charge accélérée de demandes de nouveaux crédits, ou encore la suppression de certaines pénalités. En sus de cette action volontariste du secteur bancaire, les compagnies d'assurances ont également un rôle à jouer pour amortir les effets de la crise.

Dans cette perspectives, les règles prudentielles en cours de transposition au niveau européen (accord de Bâle de 2017) ne doivent pas pénaliser la capacité de nos établissements à faire face à la crise.

Enfin, **un grand plan de garantie publique sur les crédits de trésorerie aux entreprises**, s'appuyant notamment sur les actions déjà menées par la BPI, pourrait être mis en place afin de faciliter la diffusion rapide et profonde de liquidité dans notre tissu productif.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces suggestions dans une situation particulière qui nous oblige au-delà de nos courants politiques respectifs, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Une épidémie par en cachant une autre. Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Il faut agir vite et fort pour accompagner les acteurs économiques, particulièrement dans les domaines de l'artisanat, du tourisme et de l'hôtellerie restauration.